

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2022

2022-93 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 10 novembre 2022, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 12

Votants : 13

Titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande – Atlantique
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique

Délégués titulaires absents :

Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu (excusé) - Pouvoir donné à Frédéric DUNET
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CAILLON

Affichage le 22 novembre 2022

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.332.24- à L.332-26,

Vu la délibération n°2022-60 du Comité Syndical en date du 16 juin 2022, relative à la modification du tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines et Administration du 3 novembre 2022,

Considérant la nécessité d'ouvrir un poste de technicien afin de renforcer le service « Exploitation maintenance Eclairage public » avec un chargé d'affaires complémentaire,

Considérant que le SYDELA doit modifier son tableau des effectifs au titre de l'année 2022,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'ouvrir un poste supplémentaire sur le grade de technicien au tableau des effectifs,
- D'approuver le tableau des effectifs ainsi modifié,
- De prévoir que ce poste, comme l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs, pourra être pourvu par un agent contractuel, s'il s'avérait impossible de recruter un agent par la voie statutaire sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique,
- De prévoir l'inscription des éventuels crédits complémentaires au budget principal.

Le Président,
Raymond CHARBONNIER

